Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260303-2026022-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026.
Présents : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Franck DELALANDE.
Absent : Olivier JEHANNE.

2026-022 : Voirie : prestations de fauchage et de débroussaillage 2026.
Rapporteur : André DEMEESTERE

Lors de sa réunion du 6 février dernier, la commission voirie propose de renouveler les prestations de fauchage et de débroussaillage pour l'année 2026 auprès de l'entreprise Florian TOXÉ de Quédillac. Il est demandé que l'entreprise réalise ces travaux en avril et la commission souhaite, si besoin que les services techniques interviennent en juin sur les carrefours pour des raisons de sécurité.
La demande est la suivante :

- Fauchage des accotements sur voies communales, chemins ruraux et chemins d'exploitation.
  -Voies communales et chemins ruraux : 50 km à effectuer.
  -Chemins d'exploitation : 90 km à effectuer.
- Débroussaillage des chemins d'exploitation : 50 km à effectuer.

Le montant du devis pour l'année 2026 est de 13 900,00 € HT (16 680,00 € TTC).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise Florian TOXÉ de Quédillac d'un montant de 13 900,00 € HT (16 680,00 € TTC) pour les prestations de fauchage et de débroussaillage – 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

